

Motion :

Depuis 2016, la stratégie de « vente à la découpe », guidée uniquement par l'objectif d'accroître la forte rentabilité financière du groupe Sanofi, laissait craindre un démantèlement futur du groupe et laissait présager un recul fort de son empreinte industrielle en France.

Malgré l'avortement de son premier projet « CEPIA » en 2017, force est de constater que Sanofi n'avait fait que reculer pour mieux sauter ! Car désormais ces craintes ont une illustration concrète, son clone le projet « EuroAPI ».

Ainsi en février 2020, Sanofi annonce vouloir, dans un premier temps (Octobre 2021), regrouper sous la forme d'une filiale plusieurs de ses sites industriels : Brindisi (Italie), Francfort Chimie (Allemagne), Haverhill (Royaume-Uni), Saint- Aubin-Lès-Elbeuf (France), Újpest (Hongrie) et Vertolaye (France). Afin dans un deuxième temps de céder ce nouvel ensemble de 3 200 salariés (1 100 salariés en France), en proposant à la vente 70% des actions sur les marchés boursiers, en Mars 2022...

Néanmoins la genèse du projet ne manquait pas de garanties. Le groupe Sanofi, qui, pour rappel, génère un chiffre d'affaire de 36 Milliards d'€, et plus de 12 Milliards d'€ de bénéfices en 2020, se voulant bienveillant et altruiste.

Bienveillant : le groupe Sanofi annonce qu'il resterait l'actionnaire principal de ce nouveau groupe (30% des parts), sécuriserait également la part flottante de l'actionnariat en recherchant activement un investisseur institutionnel français à hauteur de 15% (BPI), mais également allemand à hauteur de 10%. Un contrat d'approvisionnement exclusif de 5 ans serait signé entre le groupe Sanofi et EuroAPI.

Altruiste : le groupe Sanofi s'engagerait à éponger les dettes d'EuroAPI (zéro dette en banque au moment de la mise en bourse) et à lui rétrocéder les fruits de cette mise en bourse.

Des fausses promesses... comme d'habitude !

L'information consultation des représentants du personnel est lancée au mois de Novembre 2020. Elle indique que la future société sera dirigée par un industriel et des principes clés sont présentés : une gouvernance simplifiée, moins centralisée, une autonomie accrue des sites industriels, le retour du bon sens et de la prise de décision au plus proche du terrain.

Néanmoins en Janvier 2021 changement de cap... Un changement de gouvernance est annoncé, Sanofi dévoile le recrutement d'un nouveau Directeur Général pour EuroAPI, orienté finance et commercial, dehors l'industriel ! Les investisseurs institutionnels ne répondent pas aux sollicitations... Et les fruits de la mise en bourse seront entièrement captés par le groupe Sanofi, permettant ainsi de garantir le paiement des dividendes 2022 des actionnaires de ce dernier.

De plus, l'expertise diligentée par les élus dans le cadre de cette information consultation met en lumière plusieurs points essentiels concernant la pérennité des sites de Vertolaye (Puy-de-Dôme) et Elbeuf (Seine-Maritime).

D'une part les marges actuelles des sites français sont, soit nulle, soit négative. D'autre part, la comparaison effectuée par les experts concernant la performance d'EuroAPI sur le bénéfice net avant impôts vis-à-vis de ses futurs concurrents montre qu'EuroAPI aura lors de sa création une performance inférieure au plus mauvais acteur du marché !

En conclusion, la viabilité de ce projet repose exclusivement sur un potentiel de croissance, qui pour se révéler devra faire face à de nombreux obstacles. Les dirigeants d'EuroAPI devront faire des choix :

- D'une part, face à l'état de vétusté des équipements des sites français (qui pénalise leur performance de manière systémique) : investir massivement sur les équipements productifs ou continuer à les laisser se dégrader, mais jusqu'à quel point ?
- D'autre part, face à l'augmentation continue des coûts de revients industriels de ces deux sites : trouver / développer et implanter de nouvelles productions pour les sites français ou abandonner certaines fabrications non rentables actuellement, et adapter les effectifs de ces mêmes sites en conséquence ?

L'avenir des deux sites industriels français dans ce nouvel ensemble est très inquiétant, il convient donc de tout mettre en œuvre pour préserver ces sites, leurs emplois sans oublier les emplois indirects.

Mais outre cet enjeu, il s'agit d'un sujet d'intérêt général, car la question est bien celle de la capacité de notre industrie pharmaceutique à produire des médicaments pour la santé de nos concitoyens et éviter de nouvelles ruptures de médicaments essentiels voire vitaux. Ce risque industriel ne peut être détaché de l'enjeu sanitaire. C'est dans ce contexte que nous avons décidé de poursuivre une action commune, associant parlementaires, élus locaux, départementaux, régionaux et organisations syndicales, afin d'interpeller la direction du groupe Sanofi et d'impliquer les pouvoirs publics.

- Nous demandons à la direction du groupe Sanofi, d'accompagner cette nouvelle société, comme elle s'y était engagée dans la dignité et la responsabilité qui incombent à un groupe multimilliardaire. Pour y parvenir, le groupe doit s'engager à rétrocéder les fruits de la mise en bourse à EuroAPI, pour privilégier l'investissement productif plutôt que de tout sacrifier aux dividendes. Et ceci afin de permettre à EuroAPI d'engager au plus vite les investissements vitaux pour l'avenir des deux sites français, pour Vertolaye par exemple : construction d'un nouveau bâtiment développement (15 M€), d'un nouveau bâtiment dédié à la fabrication de principes hautement actifs (40M€), d'assurer la substitution de la saumure par un fluide caloporeur moins corrosif (30M€), etc... Pour Elbeuf : concrétisation du projet ELLA, qui permettra d'améliorer la compétitivité d'un produit indispensable pour les personnes Végans (aujourd'hui, nous sommes le seul acteur non asiatique de ce marché, et si nous cessions cette activité, il est certain, car vu par exemple pour le Paracétamol, que son prix s'envolerait au détriment des consommateurs) et de réduire drastiquement l'empreinte environnementale du site (25M€), et mise en conformité environnementale, en prenant en compte la réglementation post-Lubrizol.
- Nous demandons aux pouvoirs publics de s'engager significativement dans le capital de cette nouvelle société, permettant ainsi à ces derniers de peser sur les choix stratégiques et financiers d'EuroAPI conditionnant l'avenir des sites de production. Au regard des liens étroits entre la santé publique et la production du médicament, ils émettront des recommandations pour que la France et l'Europe conservent leur souveraineté sanitaire.